

**Arrêté n° 2023-068 SDSU modifiant l'arrêté n° 2022-034 du 3 juin 2022 SDSU modifié
fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-034 du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé de l'Aisne approuvées en date du 17 mars 2023 ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

ARRETE

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-081 SDSDU du 28 novembre 2022 modifié susvisé est modifié comme suit :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements de santé

a1) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Rémi PIOT, FHP Hauts-de-France, titulaire.

a2) Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Zakaria LAYA, FHF Hauts-de-France, titulaire en remplacement de Mahen AL BADAWY.

b) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

Catherine CHARLES-ALFRED, FHF Hauts-de-France, devient titulaire.

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires

Jean-Michel DUCROCQ, CPTS Nord-Aisne, titulaire en remplacement de Guillaume RACLE.

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

d) Représentant des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Béatrice BERTEAUX, Communauté d'agglomération du Saint Quentinois, suppléante d'Olivier CAMBRAYE.

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

Séverine BLANC, suppléante d'Alain ARNEFAUX, est supprimée de la composition de cette instance.

Article 2 - Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de l'Aisne (députés et sénateurs), en application de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique susvisé.

Article 3 - La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 - La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023

**Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,**



Laurence Cado

ANNEXE

Tableau de composition du CTS de l'Aisne

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Président : Marc LONNOY

Vice-Président : Christian VANNOBEL

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontreé (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
2	Éric LAGARDÈRE - Centre Hospitalier de Soissons (FHF)	Julien DUPAIN - Centre Hospitalier de Laon (FHF)
3	Rémi PIOT – Hôpital privé St Claude de Saint-Quentin – (FHP) (nouveau)	Éric PETIT - Hôpital de Villiers Saint Denis (FEHAP)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Zakaria LAYA - Président CME du CH de Saint-Quentin (FHF) (nouveau)	Éloi GOULLIEUX, Président CME du CH de Laon (FHF)
5	Djoudi NAIT AMARA - Président CME de l'EPSMD de l'Aisne (FHF)	Michel FIANI - Président CME du CH de Château-Thierry (FHF)
6	Maud PERCQ - Présidente CME Clinique de la Rosaie Soissons - (FHP)	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephese (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
8	Marc LONNOY - APEI de Saint-Quentin (NEXEM)	Frédéric HYACINTHE - APEI les 2 Vallées (NEXEM)
9	Jérôme COUSTENOBLE - Maison de retraite Saint Vincent de Paul à Origny en Thiérache (FEHAP-URIOPSS)	Bertrand DUFERME - Foyer de Vie "La Tour de Rocourt" à Saint-Quentin – APF France Handicap (FEHAP)
10	Florence KOVAC - Résidence Bellevue à Saint-Gobain (SYNERPA)	Dominique VILLA - Association d'aide et de garde à domicile de l'Aisne - AAGDA (URIOPSS)
11	Catherine CHARLES-ALFRED - EHPAD Les Tilleuls à Château-Thierry (FHF) (nouveau)	<i>En attente de désignation</i>

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Stéphanie CORMIER - CPIE de l'Aisne	Daniel COPPIN - Les Francas de l'Aisne
13	Isabelle GUYARD - Conseil de l'Ordre Infirmiers	Mickaël SEIGNEUR - Conseil de l'Ordre des Infirmiers
14	Caroline PAUWS - SATO Picardie	Murielle HYACINTHE - AMSAM (URIOPSS HDF)

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Aimeric LEFETZ	Christine SCHLICK-LEFETZ
16	Abdelouahab ZARAA	Philippe TREHOU
17	Charles GODDAERT	<i>En attente de désignation</i>

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Christophe LEMAN - URPS Chirurgiens-dentistes	Fabienne RAMPENBERG - URPS Pharmaciens
19	Karine BOITEL - URPS Infirmiers	Fabrice KAZEK - URPS Orthophonistes
20	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Célia MENNESSON - URPS Sages-Femmes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	Nagui CHADLI - SAPIR-IMG	Kévin HEURTAUX - BIP
----	--------------------------	----------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Claire INGELAERE - MSP la Faïencerie de Sinceny (FEMAS HDF)	Laura DUQUENNE - MSP la Faïencerie de Sinceny
23	Alexandra MESSIASSE - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)	Ingrid VRAND - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)
24	Olivier DEVRON, DAC Appui Santé Aisne	Isabelle SEGALL, DAC Appui Santé Aisne

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	Jean-Michel DUCROCQ - CPTS Nord Aisne (nouveau)	<i>En attente de désignation</i>
----	---	----------------------------------

f3) Des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Céline CHERY - FNEHAD	Louis TEYSSIER - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Damien LECUYER	Emmanuelle LECUYER
----	----------------	--------------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

29	Brahim KROUCHI - UFC Que Choisir HDF	Jean-Luc QUENNELLE - UFC Que Choisir HDF
30	Frédéric BORTOLI - UDAF de l'Aisne	Christine FOREST - UDAF de l'Aisne
31	Bernard COLAS - UNAPEI	Anny PIGNIGNOLI - UNAPEI
32	Laurence BOURGEOIS - UNAFAM	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
33	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
34	Jean-Marc DE LIMA - FNAR	Jean-PERROT - FNATH

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

35	Gisèle RIGAUT - CDCA de l'Aisne - PA	Nelly GOUJON - CDCA de l'Aisne - PA
36	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne - PA	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne - PA
37	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
38	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

a) Conseiller régional

39	Eric DONNAY	Christophe COULON
----	-------------	-------------------

b) Représentant du conseil départemental de l'Aisne

40	Yann ROJO	Michèle FUSELIER
----	-----------	------------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

41	Christine COFFIN, Chef du service PMI	Caroline PILON, Adjointe au Chef de service PMI
----	---------------------------------------	---

d) Représentant des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

42	Olivier CAMBRAYE, Communauté de Communes Thiérache du Centre	Béatrice BERTEAUX, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (<i>nouveau</i>)
43	Carole DEVILLE-CRISTANTE - GrandSoissons Agglomération	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentant des communes

44	Martine BRICOT - Maire de Pancy Courtecon	Alain LORAIN - Maire de La Selve
45	Christian VANNOBEL - Maire de Sissonne	Carole RIBEIRO - Maire de Couvron et Aumencourt

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentants de l'Etat

46	Bertrand VANDEMOORTELE - DDETS	Régine BICEP - DDETS
----	--------------------------------	----------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

47	Jeanne-Marie LEGRAND - MSA de Picardie	Philippe CANIVET - CAF de l'Aisne
48	Alain ARNEFAUX - CPAM de l'Aisne	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>

Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	Jean-Claude SIMON (Mutualité française)	Pas de suppléance
50	Jean-François BOUTELEUX	Pas de suppléance

Parlementaires :

Les 5 députés et les 3 sénateurs du département de l'Aisne